

Sachez organiser un congé maternité


L'annonce d'une grossesse et le congé maternité qui suit angoissent bien souvent le responsable de salon de coiffure. Et pourtant, lorsqu'il est anticipé, l'événement se gère parfaitement et n'engendre aucun désordre au sein de l'équipe. Décryptage...

NE DRAMATISEZ PAS

Une de vos salariées vient de vous annoncer qu'elle attend un heureux événement? Pas de panique. Tous les managers et les patrons de salon de coiffure connaissent ou connaîtront, dans leur vie professionnelle, cette situation. Philosophe, Philippe Gentner, gérant du salon Coiffirst de la rue Tiquetonne à Paris II^e et directeur de la Guild Artistic Team, est à la tête d'une dizaine de collaborateurs, et reconnaît que « *cela lui arrive tous les deux ans* ». Optez donc plutôt pour la proximité et l'écoute. Après l'annonce, ne fermez pas le dialogue. « *Ma salariée et moi sommes amis. Dès qu'elle est tombée enceinte, elle m'en a informée. J'ai eu le temps de m'organiser. C'est une chance* », affirme Christelle Peries, responsable du salon Jean-Claude Biguine à Paris XVII^e.

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Dès l'annonce faite, anticipez. Vérifiez le nombre de jours de congé restants sur le compte de votre salariée enceinte. « *C'est capital*, estime Philippe Gentner. *Cela vous permet de mieux gérer son planning. Vous pouvez lui proposer de partir avant la date de son congé maternité ou procéder à un aménagement spécifique, comme 3 semaines travaillées sur 4 chaque mois, et ce jusqu'au congé maternité.* » Préparez l'arrivée du remplaçant de la future maman et commencez le recrutement

 **LÉA SOK**, du salon Franck Provost d'Issy-les-Moulineaux (92) : « *Actuellement en congé maternité, je me souviens que la station debout a été très difficile à supporter. Mal de dos, jambes lourdes... Entre deux clients, j'allais boire et m'asseoir quelques secondes. J'ai bien essayé de travailler assise, mais, étant petite, cette position m'obligeait à lever les bras trop haut. J'ai aussi récupéré une partie de la clientèle d'une collaboratrice enceinte partie en congé quelques semaines avant moi. Heureusement, mon manager m'a autorisée à partir plus tôt du salon, lorsqu'il y avait peu d'affluence.* »

 **VANIA ALFENA**, du salon Jean-Claude Biguine à Paris XVII^e : « *Avec ma responsable, Christelle Peries, nous sommes les deux seules coiffeuses du salon. Le reste de l'équipe se compose d'apprentis. Cela a évité les tensions, lorsque mon manager m'a offert une journée supplémentaire de congé en raison de ma grossesse. De plus, les shampoings de mes clientes étaient faits d'office par les apprentis. Ils m'ont beaucoup aidée.* »

3 ou 4 mois avant la prise de fonction. « *Postez votre annonce sur les sites professionnels payants, mais également sur les sites grand public gratuits très connus, du type Le Bon Coin. Vous multipliez les chances de trouver le candidat idéal* », indique Christelle Peries. Si vous ne prévoyez pas de recrutement, répartissez la clientèle de votre salariée auprès d'un collaborateur de même niveau. « *La collaboratrice enceinte doit présenter à sa clientèle son collègue dès son 5^e mois de grossesse. C'est une mise en confiance obligatoire* », assure Philippe Gentner.

Optez pour la proximité et l'écoute avec la salariée enceinte.

CHOUCHOUTEZ VOTRE SALARIÉE

Jusqu'au 5^e mois de grossesse, la salariée enceinte a généralement les mêmes capacités de travail que ses collègues. « *Par la suite, il faut alléger son rythme. Moi, je réduis volontairement ses heures de présence au salon. J'évite également qu'elle ne soit trop en contact avec les produits de coloration et autres soins techniques* », explique Philippe Gentner. Pensez à lui organiser une pause-déjeuner tranquille. Adressez-vous à la future maman de manière aimable et douce. « *Si elle est fatiguée et stressée, elle risque de partir plus tôt en congé maternité* », ajoute Philippe Gentner. Un sentiment partagé par Christelle Peries : « *Ma salariée enceinte avait beaucoup de temps de transport. Je lui ai offert un jour de repos supplémentaire à partir du 5^e mois de grossesse. Elle était plutôt en bonne forme pour travailler les jours restants.* » Et cela paie... « *Elle m'a avoué*

Évitez la station debout prolongée, limitez l'exposition aux produits de coloration et les permanentes dès les 2^e et 3^e mois de grossesse.

que, si je n'avais pas été une responsable aussi compréhensive, elle se serait certainement arrêtée avant le congé maternité. »

ORGANISEZ SON RETOUR AU SALON

« A son retour de congé maternité, aménagez le planning selon les besoins de la salariée », préconise Philippe Gentner. En cas de problème de garde d'enfant, donnez-lui des bons conseils, et pourquoi pas des adresses de gardes partagées. « Je suis père de famille, et je sais que ce problème peut gâcher une journée de travail. » Veillez à maintenir la motivation de votre collaboratrice. « La femme a tendance à donner beaucoup à son enfant, au point d'en oublier un peu son travail », poursuit Philippe Gentner. Remplacez-la rapidement au cœur de l'équipe et des challenges commerciaux. « Si sa clientèle est partie ou préfère rester entre les mains d'un autre coiffeur, dédramatisez! » explique Philippe Gentner. Rappelez-lui que la cliente a d'abord été attirée par le salon, et pas forcément par elle. Elle a réussi à capter une clientèle. Elle le refera sans problème! » Sarah Ellero

LE SALON DE COIFFURE: UN LIEU À HAUT RISQUE POUR LA FEMME ENCEINTE?



Pour le **docteur Stéphane Malard**, conseiller médical en toxicologie professionnelle à l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), **la grossesse oblige à prendre de nombreuses précautions** dans un salon de coiffure. « Il n'y a pas de législation spécifique pour les coiffeuses ou coloristes enceintes, mais plutôt un cadre général de prévention des risques professionnels. **La vigilance** doit être de mise au niveau des trois premiers mois de grossesse **vis-à-vis de certains produits chimiques** en raison de potentiels risques de malformations fœtales. Limitez au maximum l'exposition aux produits de coloration et les permanentes », préconise-t-il. Si vous ne pouvez pas les éviter, portez des gants et assurez-vous que le local dispose d'une ventilation générale et d'une aspiration à la source lors de la préparation des techniques, de façon à limiter l'exposition à des solvants toxiques. « Restez vigilant lors des 2^e et 3^e mois de grossesse, car le système nerveux du bébé est vulnérable en cas d'exposition aux solvants, ajoute le Dr Stéphane Malard. De plus, il existe des risques autres que chimiques, qui peuvent avoir des effets néfastes sur le bon déroulement de la grossesse, notamment la station debout prolongée.

Évitez de travailler plus d'une heure d'affilée debout. Privilégiez un travail assis sur un siège adapté permettant une rotation mobile sur vos différents postes de travail. » Le médecin du travail peut vous aider à décrypter les étiquettes des produits, à évaluer et prévenir les risques, en proposant **des aménagements de votre poste de travail** : consultez-le le plus tôt possible. Informations sur www.inrs.fr

